

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26622**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Moulin - Lyon 3	Université Jean Moulin - Lyon 3, Président Université Jean Moulin Lyon 3

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM, d'offices notariaux, de sociétés de promotion-construction ou de collectivités gérant leur patrimoine immobilier... Il assure la :

- Gestion de biens immobiliers en location, en copropriété, d'ensembles immobiliers...
- Mise en oeuvre des moyens juridiques, financiers et techniques de conservation ou d'amélioration du patrimoine
- Définition des objectifs de rentabilité de l'immeuble

A l'issue de la formation, les professionnels sont capables de :

- \* Maîtriser les aspects juridiques de la gestion locative et de la gestion de syndic ;
- \* Maîtriser les aspects de management de l'immobilier ;
- \* Maîtriser la comptabilité de l'administration de biens (gestion locative et syndic de copropriété) ;
- \* Maîtriser la fiscalité applicable aux opérations de gestion immobilière.

Plus précisément, les professionnels peuvent :

- définir et planifier les travaux (entretien, rénovation, réhabilitation, de construction ou d'aménagement) ; piloter la préparation des travaux, sélectionner les entreprises et les prestataires ; procéder au dépôt des dossiers liés aux autorisations administratives nécessaires ; suivre les travaux ; contrôler la conformité des travaux jusqu'à la réception ;
- mettre en place et assurer le suivi des contrats de maintenance des biens gérés ;
- assurer la gestion courante du bien géré en location ou en copropriété ;
- organiser une assemblée générale des copropriétaires ;
- établir les états de lieux entrant et sortant ; - être en relation directe avec les locataires et les bailleurs ou les copropriétaires ; Mettre en place et utiliser les outils de gestion utiles à ces relations ;
- travailler en équipe ;
- procéder à des envois de courriers ou courriels pour des convocations en assemblée générale, des notifications notamment de procès-verbaux d'assemblée ;
- mettre en écriture et expliquer la manière dont les charges sont calculées et réparties ;
- suivre les budgets et renseigner les documents comptables, juridiques et fiscaux ;
- mettre en place les actions de recouvrement ou contentieuses à la suite de la réalisation d'un risque ;
- procéder à la conclusion et à la mise en oeuvre des contrats d'assurance...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Gestion immobilière

Assistant de syndic de copropriété, assistant de gestion locative et plus largement cadre intermédiaire dans le domaine de l'administration de biens

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

M1203 : Comptabilité

K1903 : Défense et conseil juridique

**Réglementation d'activités :**

Les activités d'administrateur de biens sont réglementées par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, dite loi Hoguet, et son décret d'application : le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce.

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La licence professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens est accessible à des candidats titulaires d'un

BAC+2 et principalement aux titulaires d'une licence 2 en droit ou en gestion (DEUG), d'un DUT Carrières juridiques ou GEA, d'un BTS Professions immobilières... Le candidat subit une double sélection : sur dossier, puis sur entretien devant un jury composé d'un universitaire et d'un professionnel de l'administration de biens. Le candidat doit enfin justifier d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

La Licence professionnelle est annuelle. Le rythme de l'alternance est 1 semaine en entreprise/1 semaine à l'université, sauf quelques exceptions.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26622 - 255H CM, 60h Td, 30 ECTS</p>	<p>UE1 : Unité de contextualisation  Méthodologie du travail  Informatique et bureautique  Droit des affaires  Droit du travail</p> <p>UE2 : Fondamentaux du droit  Droit du patrimoine  Droit des contrats  Les contrats de service (contrat de mandat)  Les baux  Droit et Gestion de l'immeuble en copropriété et vente du lot de copropriété  Gestion d'actifs immobiliers</p> <p>UE3 : Fondamentaux de gestion, management et de comptabilité  Gestion des ressources humaines et sociales  Gestion de projets  Comptabilité générale</p> <p>UE4 : Fondamentaux professionnels  Déontologie  Responsabilités civile et pénale  L'union européenne et l'administration de biens</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26622 - 245h CM, 80h Td, 30 ECTS</p>	<p>UE5 : Fondamentaux du droit et de la fiscalité  Les contrats de service (contrat d'entreprise)  Fiscalité de l'entreprise et de l'immobilier  Assurances liée à l'administration de biens  Règlement des litiges  Anglais</p> <p>UE6 : Fondamentaux de gestion, marketing et comptabilité  Marketing des services  Gestion des systèmes d'information  Comptabilité de l'administration de biens</p> <p>UE7 : Fondamentaux techniques  Technologie du bâtiment  Diagnostics et audits  Gestion des travaux  Energie, environnement et développement durable  Expertise immobilière  Gestion des contrats de maintenance</p> <p>UE8 : Unité professionnelle  Etude-Mémoire  Soutenance de mémoire  Evaluation en entreprise</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Conformément à la réglementation du diplôme : jury composé de membres de l'équipe pédagogique
En contrat d'apprentissage	X		Conformément à la réglementation du diplôme : jury composé de membres de l'équipe pédagogique
Après un parcours de formation continue	X		Conformément à la réglementation du diplôme : jury composé de membres de l'équipe pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		Conformément à la réglementation du diplôme : jury composé de membres de l'équipe pédagogique
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Conformément à la réglementation du diplôme : jury composé de membres de l'équipe pédagogique et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : La licence professionnelle Métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens permet d'obtenir les cartes professionnelles nécessaires à l'exercice de diverses activités de l'immobilier	Le 10 octobre 2003, le Conseil Européen des Professions Immobilières (CEPI) a délivré à l'Institut de Droit Immobilier et d'Administration de Biens, devenu Institut de Droit Patrimonial et Immobilier, le certificat CEPI-EUR. Cette attestation certifie que le programme d'étude dispensé par l'IDPI est conforme aux critères minima de formation établis par le CEPI.

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté du 24 juin 2016 relatif à l'accréditation de l'Université Jean Moulin Lyon III à délivrer des diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

IDPI

Licence Professionnelle IDPI

Université Jean Moulin Lyon 3

**Lieu(x) de certification :**

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [LYON]

Université Jean Moulin Lyon 3, 1 rue de l'Université 69007 Lyon

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de droit - Institut de droit patrimonial et immobilier -

15 quai Claude Bernard - 69007 LYON

**Historique de la certification :**

La licence professionnelle droit et gestion immobilier était la licence historique de l'IDIAB, devenu IDPI. Licence généraliste, mais conçue avec l'UNIS Lyon-Rhône (anciennement CNAB), elle s'est orientée, sur l'impulsion du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les métiers de l'administration de biens avec cette licence professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens.